



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE LOCATION D'UNE  
EXPOSITION A TITRE PAYANT ENTRE LA VILLE  
DE VINCENNES ET LA SAS KINOME**

**DÉCISION N° DM-22-393  
EN DATE DU 21 OCTOBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n° A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société à actionnariat simplifié Kinomé, dont le siège social est situé au Campus du Jardin tropical, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne, représentée par son Président, Monsieur Nicolas Métro, de location de l'exposition « D'un lieu à l'autre (voyager) » du 2 au 30 novembre 2022 (montage et démontage inclus) dans la rue intérieure de Cœur de ville, dont le coût est fixé à 1000 euros nets (mille euros nets) ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de cette proposition au regard de la programmation d'animations prévues dans le cadre de la manifestation « Forum de la solidarité internationale » organisée par la ville de Vincennes le 26 novembre 2022;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec la société à actionnariat simplifié Kinomé, dont le siège social est situé au Campus du Jardin tropical, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne, représentée par son Président, Monsieur Nicolas Métro, portant sur la location de l'exposition « D'un lieu à l'autre (voyager) » du 2 au 30 novembre 2022 (montage et démontage inclus) dans la rue intérieure de Cœur de ville, dont le coût est fixé à 1000 euros nets (mille euros nets).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des  
relations internationales,

**Signé**

**Brigitte GAUVAIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20221021-lmc1H10171H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 21/10/2022  
Date de Publication : 21/10/2022